

COMMISSION SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX

Paris – 21 février 2013

Ordre du jour de la commission

1/ Contours et enjeux des politiques locales d'énergie

2/ Retour d'expériences de communautés

- Communauté d'agglomération Tour(s)plus
- Communauté de communes du Mené

3/ Les réseaux partenaires et les enjeux européens

- Alliance locale pour l'énergie
- Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie (Flame)

4/ Débat national sur la transition énergétique

- Secrétariat général du débat national sur la transition énergétique

5/ Contribution de l'AdCF au débat national (après-midi)

- Travail avec les membres de la commission sur les positions de l'AdCF

I. Les politiques locales d'énergie

Contours et enjeux des politiques locales d'énergie

- Planification – les PCET et les bilans d'émission de gaz à effet de serre
- Actions sur le patrimoine et les services des communautés
- Maîtrise de la demande – actions sur les compétences
- Production d'énergie – EnR
- Distribution d'énergie – autorités concédantes
- Gouvernance – répartition des compétences
- Financements – moyens d'agir



I. Les politiques locales d'énergie

Planification des politiques énergétiques : le rôle pivot du PCET

- Traduction du paquet énergie-climat, le « 3x20 »
- Environ 450 collectivités « obligées » – 31 déc. 2012
- Les communautés au premier plan
- Beaucoup de zones blanches
- Un outil opérationnel qui nécessite des moyens financiers et d'ingénierie (bilan GES)

■ Les plans climat-énergie territoriaux intercommunaux en France - 2011

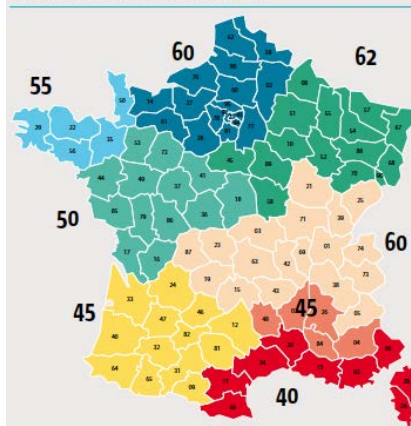


I. Les politiques locales d'énergie

Agir sur le patrimoine et les services des communautés

- Patrimoine des collectivités territoriales : 280 millions de m²
- Le poste énergie = 50€ / hab. / an
- Parc tertiaire des collectivités : pas d'obligation à ce jour mais la législation se renforce (directive énergie)
- Intérêt de la mutualisation : les Conseils en énergie partagé, monitoring énergétique et travaux sur le bâti

■ Carte des zones climatiques de la RT 2012



Les zones de la RT2012 réparties en fonction de la consommation maximale d'énergie primaire en kWh/m²/an pour le logement individuel.

Source : ministère de l'Écologie, Plan bâtiment du Grenelle de l'Environnement (www.plan-batiment.grenelle-environnement.fr).

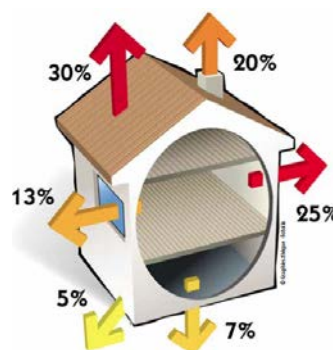
I. Les politiques locales d'énergie

Maîtrise de la demande d'énergie

- Réduire de 20% les consommations énergétiques
- La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétiques (loi POPE) – juillet 2005 – compétence facultative des Communautés
- La spécificité des questions d'habitat, lutter contre la précarité énergétique (plan d'efficacité énergétique portant sur un million de logements par an mis aux normes énergétiques, dont 600.000 anciens)

MDE

« Actions de nature à éviter ou à différer, dans de bonnes conditions économiques, l'extension ou le renforcement des réseaux publics de distribution d'énergies de réseau relevant de leur compétence »



I. Les politiques locales d'énergie

La production d'énergie

- Les collectivités peuvent produire des EnR sur leur patrimoine ou favoriser des boucles vertueuses (énergie de récupération)
- Agir en amont pour la structuration de filières (industrielles, plateforme bois)
- Elles peuvent également conduire des projets d'installation sous maîtrise publique ou des montages public-privé
- L'actualité : la suppression des ZDE
- A noter : la production d'énergie génère de la fiscalité locale (Ifer).

7

EnR

La France s'est engagée à produire environ 20 Mtep (mégatonnes d'équivalent pétrole) supplémentaires en 2020 pour respecter le taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie. Cet objectif devrait se décliner de la façon suivante :

- Biocarburants + 3,3 Mtep
- Electricité renouvelable (éolien, hydraulique, photovoltaïque, géothermie, biomasse) + 7,2 Mtep
- Chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, pompes à chaleur, solaire thermique, déchets, biogaz) + 10 Mtep

I. Les politiques locales d'énergie

Distribution d'énergie

- Les communes sont propriétaires des réseaux basses et moyennes tension (électricité) et basse et moyenne pression (gaz, lorsqu'elles sont desservies) mais 5 % seulement exploitent directement (régie ou EPL) ces réseaux, le reste est concédé aux opérateurs historiques (EDF et GDF puis ERDF et GRDF à partir de 2008 dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence). Plusieurs enjeux inhérents à la gestion des réseaux interconnectés (surtout élec.) :
 - Péréquation tarifaire comme vecteur de solidarité rural-urbain ?
 - Relations entre les collectivités concédantes et le concessionnaire.
 - Fonctionnement et affectation des ressources (FACE, TCFE, TURPE).
- Le 3^{ème} réseau (chaleur) est pour l'heure absent du CGCT, il relève pourtant bien souvent d'une forte capacité d'action locale et d'un vecteur important de production d'EnR.

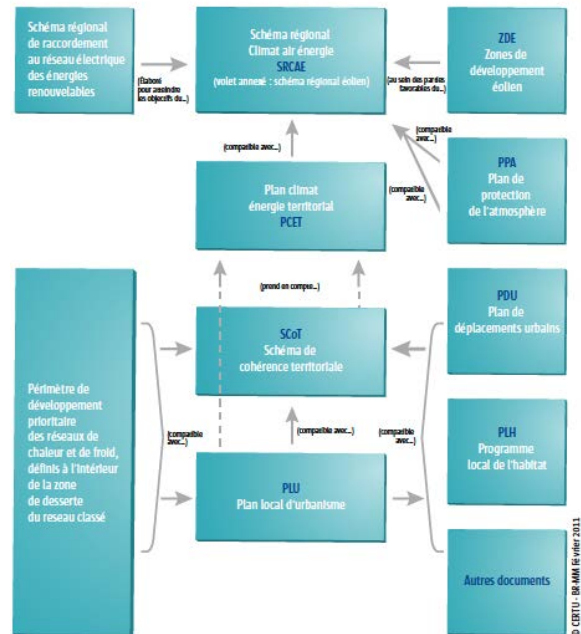
8

I. Les politiques locales d'énergie

Gouvernance

- Articulation SRCAE – PCET / dans le cadre du débat sur la décentralisation.
- Articulation des domaines d'action entre les l'Etat et les collectivités et entre les différents niveaux de collectivités.
- Place des communautés dans la gestion des réseaux de distribution ?

■ Articulation et rapports de compatibilité entre les documents programmatiques



I. Les politiques locales d'énergie

Financements

- Complexité de la fiscalité énergétique (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux – IFER, fonds d'amortissement des charges d'électrification – FACE, taxe sur les consommations finales d'électricité – TCFE, tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité – TURPE, contribution au service public de l'électricité – CSPE).
- Les financements « Grenelle » : les Contrats de performances énergétiques – CPE et les Certificats d'économie d'énergie peinent à gagner en maturité.
- Financer la rénovation thermique des logements (1/3 financement, écoPTZ, CIDD, etc.) dans un environnement dense de dispositifs (OPAH, OPATB, Habiter mieux, etc.) sans toutefois apporter de solution globale.
- Financer la rénovation du parc tertiaire public (accès au crédit de long terme).

2. Retour d'expériences de communautés

Communauté d'agglomération Tour(s)plus

- **Gérard Garrido**, vice-président en charge du développement durable
- **Ivy Mouchel**, directeur de l'énergie.

Communauté de communes du Mené

- **Jean-Pascal Guillouët**, président
- **Jacky Aignel**, vice-président en charge des questions énergétiques

3. Réseaux partenaires et enjeux européens

Alliance pour l'énergie locale

- **Jean-Patrick Masson**, vice-président du Grand Dijon, coordinateur du Club France de la Convention des Maires.

Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie

- **Danielle Auroi**, présidente de FLAME, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale.
- **Aude Binet**, coordinatrice de FLAME.

4. Débat national sur la transition énergétique

Secrétariat général du débat national sur la transition énergétique

- **Thierry Wahl**, secrétaire général.
- **André Dorso**, membre du secrétariat général chargé du volet décentralisé du débat national.

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Travail avec les membres de la commission sur les positions de l'AdCF

- Planification – les PCET et les bilans d'émission de gaz à effet de serre
- Actions sur le patrimoine et les services des communautés
- Maîtrise de la demande – actions sur les compétences
- Production d'énergie – EnR
- Distribution d'énergie – autorités concédantes
- Gouvernance – répartition des compétences
- Financements – moyens d'agir

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Avant-projet de loi de décentralisation (version du 18 février 2013)

L'article 46 confère aux communes une compétence en matière de transition énergétique. Il met en outre fin aux compétences exercées concurremment par les collectivités territoriales et leurs groupements, du fait d'une double habilitation du législateur. Les modifications introduites dans le code général des collectivités territoriales permettent ainsi, en matière de production d'électricité, d'identifier une compétence communale susceptible d'être transférée à un groupement de communes. En matière de maîtrise de la demande d'énergie, ces modifications permettent de distinguer :

-d'une part, les actions de maîtrise de la demande d'énergie de réseau des consommateurs relevant de la compétence des autorités organisatrices des réseaux de distribution (i.e. les communes ou leurs groupements ou les départements), actions qui peuvent bénéficier d'une subvention du fonds d'amortissement des charges d'électrification ;

-d'autre part, les actions de maîtrise de la demande d'énergie en général (comme le financement des travaux d'isolation) relevant de la compétence partagée de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements, lorsque la compétence a été transférée à ces derniers.

L'article 93 crée un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre : la métropole. S'agissant des compétences transférées par les communes, en matière de protection et mise en valeur de l'environnement : concession de la distribution publique d'électricité, création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables...

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

2 messages généralistes à la base de la position de l'AdCF

- 1^{er} message : le mot d'ordre pour la transition énergétique consiste à concilier les actions de prévention (tendre vers des comportements individuels et collectifs plus sobres en consommation énergétique), les actions d'efficacité énergétique (rénovation, système intelligent permettant d'éviter les travaux lourds de renforcement des réseaux) et la production d'énergie renouvelable.
- 2^{ème} message : sans remettre en cause le modèle centralisé et unifié de la 2nde moitié du 20^{ème} siècle, il est désormais nécessaire d'engager un mouvement de décentralisation de la gestion énergétique qui passe par un renforcement des compétences et des moyens dévolus aux collectivités territoriales.

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Planification – les PCET et les bilans d'émission de GES

- Généralisation des PCET y compris dans les territoires ruraux (appui d'ingénierie et transfert à l'échelle des Scot, des Pays ou des PNR si les communautés ne peuvent l'assumer).
- Rationalisation : 1 PCET par bassin de vie en distinguant l'approche « patrimoine et services » qui s'applique à toutes les collectivités et l'approche « territoire » à l'échelle des bassins de vie.
- Favoriser la mutualisation des outils d'ingénierie entre les SRCAE et les PCET, notamment en matière d'observation (bilans GES).
- Articuler les PCET avec les autres documents programmatiques élaborés à l'échelle communautaire (PLU, PLH, PDU) afin d'y intégrer des critères énergétiques sans toutefois renforcer la hiérarchie juridique des PCET.

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Actions sur le patrimoine et les services des communautés

Rénovation du parc tertiaire public chiffrée à 5Mds€ par la CCEN.

- Privilégier des obligations de résultats en matière d'efficacité énergétique à des obligations de moyens.
- Maintenir l'ambition sur l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités en favorisant la gestion des bâtiments puis les travaux et en échelonnant sur 15 à 20 ans les interventions lourdes.
- Renforcer les efforts de mutualisation à l'échelle des communautés ou des Scot (Pays) :
 - Conseil en énergie partagé.
 - Services communs.

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Maîtrise de la demande – actions sur les compétences (zoom logement)

- Définir un niveau de rénovation acceptable et partagé accompagné d'une fiabilisation des DPE.
- Soutenir l'action des ALEC et veiller à l'exercice des missions des EIE.
- Vers un guichet unique pour la rénovation thermique de l'habitat couplant les concours de l'ADEME, l'ANRU, l'ANAH, coordonné à l'échelle régionale.
- Lutte contre la précarité énergétique – prolongement et renforcement de la loi sur la tarification progressive mais également remise à plat des modalités de financement des tarifs sociaux et du FSL permettant de généraliser un pré-diagnostic et cibler des travaux de maîtrise de l'énergie.
- Envisager l'obligation de travaux dans le parc résidentiel à la mutation des biens.

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Production d'énergie – EnR

- Maintenir la capacité de production d'énergies renouvelables par les EPCI à fiscalité propre.
- Encourager la production d'EnR en favorisant la participation des collectivités à leur projet de développement via des portages juridiques variés (régie, SEM, DSP, PPP, GIP, Projets coopératifs, etc.).
- Assouplir la réglementation pour l'installation de sources de production d'énergie renouvelable (éoliennes, injection biogaz notamment) mais en garantissant la capacité d'intervention des collectivités locales (cf. suppression des ZDE).
- Faire entrer les collectivités dans la définition du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER).
- Favoriser la péréquation à l'échelle régionale des ressources financières liées à la production d'EnR (CSPE).

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Distribution d'énergie – autorités concédantes

- Renforcer le rôle d'autorités organisatrices de la distribution d'énergie à même de :
 - identifier la possibilité de retour en régie (gaz, électricité) des collectivités volontaires.
 - assurer l'indépendance des gestionnaires de réseaux vis-à-vis des fournisseurs d'énergie
 - ériger en service public la distribution de chaleur (cadre du CGCT)
 - introduire un chapitre MDE et EnR dans les contrats de concession
 - accéder à l'ensemble des données de consommation d'énergie utiles à l'élaboration et la mise en œuvre des PCET
- Introduire un volet schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie (gaz, électricité et chaleur) dans le cadre des PCET positionnées à l'échelle du bassin de vie en lien avec les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et les AODE.

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Gouvernance – répartition des compétences

- Réalisation partenariale des SRCAE au sein d'une commission énergie-climat des Conférences territoriales de l'action publique à l'échelle régionale, associant l'Etat, la Région, les Département et les maîtres d'ouvrage de PCET ainsi que l'ADEME, la CDC...
- Consolider la compétence énergie en revenant sur son morcellement actuel :
 - concevoir une compétence énergie ensablée et sécable afin de déléguer la gestion de tout ou partie de la compétence à l'échelon idoine dans une logique de subsidiarité ascendante qui partirait de la commune.
 - favoriser l'entrée de plein droit des communautés dans la « gouvernance » des syndicats d'électricité en explorant les pistes :
 - de la mise à disposition du patrimoine des communes aux communautés (réseaux basse et moyenne pression/tension
 - par représentation substitution des communes par les communautés.
 - et en appliquant une règle de proportionnalité en fonction de la population.

5. Contribution de l'AdCF au débat national sur la transition énergétique

Financements – moyens d'agir

- Mettre en place une fiscalité énergétique cohérente avec les objectifs du 3x20 et qui puisse favoriser l'investissement public local en matière énergétique (revalorisation de l'IFER, révision de l'affectation des ressources du FACE et de l'affectation des retombées fiscales de la TCFE).
- Réintroduire l'éligibilité des collectivités à des prêts bonifiés de long terme de la CDC pour la rénovation thermique de leurs bâtiments (financements sur fonds d'épargne à l'image du dispositif réservé aux bailleurs sociaux).
- Renforcer le rendement fiscal pour les collectivités des installations éoliennes (insuffisance du produit attendu de l'IFER).
- Favoriser la montée en puissance des certificats d'économie de l'énergie (CEE) en rétablissant l'éligibilité des détenteurs d'actifs du parc tertiaire au dispositif et en préservant l'éligibilité des actions des collectivités conduites en dehors de leur patrimoine propre.